



MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS ÉMIS PAR LA FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL DU CSAMJS

Comité social d'administration ministériel de la jeunesse et des sports
Séance du 4 décembre 2025

AVIS	SUITES DONNÉES PAR L'ADMINISTRATION
<p>Avis n° 1 :</p> <p>La Formation spécialisée du CSAMJS réunie le 4 décembre 2025 émet l'avis :</p> <p><i>« Les membres de la F3SCT du CSAMJS rappellent que les missions des référents égalité, qu'ils exercent au sein des établissements, des écoles ou des académies, constituent un levier essentiel pour faire progresser l'égalité professionnelle et prévenir les discriminations. Leur rôle est déterminant pour impulser une dynamique d'amélioration continue et garantir la mise en œuvre effective des politiques publiques en la matière.</i></p> <p>Or, nous constatons que :</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>les temps de mission dévolus aux référents égalité demeurent insuffisants et ne sont pas systématiquement respectés ;</i>• <i>certains postes prévus pour porter ces missions sont finalement pourvus sur d'autres fonctions, entraînant une perte d'expertise et de lisibilité.</i>	



MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS	SUITES DONNÉES PAR L'ADMINISTRATION
<p>En conséquence, les membres de la formation spécialisée du CSAMJS demandent :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Concernant les temps de mission des référents égalité :<ul style="list-style-type: none">○ Qu'ils soient strictement respectés et assortis de fiches de poste adaptées, n'ajoutant pas de missions supplémentaires sans décharge correspondante ;○ Qu'ils soient augmentés à 50 % dans les établissements et écoles et portés à 100 % dans les académies, afin de permettre un exercice effectif, cohérent et ambitieux de ces missions.2. Concernant les postes ouverts intégrant des missions relatives à l'égalité professionnelle :<ul style="list-style-type: none">○ Qu'ils conservent effectivement ces missions ;○ Que celles-ci soient appliquées et reconnues dans leur intégralité lors des recrutements et dans l'organisation du travail. <p>La formation spécialisée ministérielle du CSAMJS réaffirme ainsi la nécessité de moyens humains dédiés, stables et clairement identifiés pour garantir une politique d'égalité professionnelle efficace et pérenne. »</p>	